

Interpellation présentée par le député:

M. Sami Kanaan

Date de dépôt: 1^{er} avril 2004

Interpellation urgente écrite

Demande d'explications concernant le leasing transfrontalier des véhicules des TPG

Dans le cadre des stratégies de financement envisagées pour le développement des TPG, il est question d'une formule de leasing très particulière, dont la presse s'est faite l'écho, par exemple dans le Courrier du 20 mars 2004.

Ainsi, une entreprise des Etats-Unis "louerait" par contrat des véhicules actuels des TPG à une certaine valeur, et sous-louerait ces mêmes véhicules aux TPG pour un prix inférieur. L'entreprise y gagnerait en transformant ainsi son bilan pour faire apparaître des investissements à l'étranger et donc bénéficier d'avantages fiscaux, et les TPG y gagneraient en apport de fonds par le biais d'une part du "bénéfice" ainsi réalisé par l'entreprise.

Il semblerait que cette stratégie soit légale aux Etats-Unis, et soit utilisée par de nombreuses collectivités publiques en Europe, et même en Suisse.

Toutefois elle suscite plusieurs questions:

1. Le Conseil d'Etat mène-t-il lui-même cette stratégie ou est-elle du ressort des TPG? Où en est la négociation?
2. Quelle analyse réaliste des avantages et des risques le Conseil d'Etat effectue-t-il par rapport à cette stratégie?

3. Comme la propriété formelle des véhicules concernés passe en mains de l'entreprise américaine concernée, le Conseil d'Etat n'estime-t-il pas qu'il y a un risque majeur en cas de conflit ou de divergence, devant entraîner des batailles judiciaires se déroulant le cas échéant sur sol américain, et des indemnités?
4. Dès lors qu'il y a transfert de propriété, la décision ne devrait pas revenir au Grand Conseil?
5. Est-ce que cette pratique n'est-elle pas tout simplement une forme d'évasion fiscale par rapport aux Etats-Unis? Est-ce que le Conseil d'Etat est-il au courant du fait que les autorités fiscales américaines comptent mettre fin à cette pratique?
6. Est-ce que cette stratégie ne comporte pas un risque important d'image, rappelant de mauvais souvenirs, si la Suisse se fait ainsi accuser de favoriser l'évasion fiscale?
7. Y a-t-il d'autres secteurs de l'activité de l'Etat où cette stratégie est envisagée, voire appliquée?

Nous remercions d'avance le Conseil d'Etat pour ses réponses.